

AVIS

relatif à l'actualisation des risques de contamination de la population par le virus SARS-CoV-2 via les matières textiles, suite à la réouverture des commerces de l'habillement

24 juin 2021

Dans le cadre de la réouverture des commerces, notamment de l'habillement, et plus particulièrement concernant les cabines d'essayage, la Direction générale de la santé (DGS) a saisi le 12 juin 2021 le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) afin qu'il actualise son avis du 6 mai 2020 sur la transmission manuportée du SARS-CoV-2 par le biais des matières textiles.

La DGS souhaite notamment savoir si la recommandation sur la mesure d'isolement de 24 heures avant remise en rayon d'un vêtement essayé en cabine, rapporté ou retourné par la clientèle, dans l'objectif d'une inactivation spontanée du virus, pouvait être allégée compte tenu de l'évolution des connaissances sur le sujet.

Afin de répondre à cette saisine, un sous-groupe dédié aux questions relatives à l'Hygiène/Environnement/Prévention du groupe de travail « grippe, coronavirus, infections respiratoires émergentes » a été sollicité (annexe 2).

Le présent avis actualise les recommandations de l'avis précédent du 6 mai 2020, en se basant sur une revue des publications scientifiques, les recommandations internationales, les données épidémiologiques nationales actualisées, ainsi que sur la réalisation d'auditions de représentants d'organisations professionnelles dans le domaine du commerce (annexe 3).

1. Contexte épidémiologique en France

La circulation du SARS-CoV-2, ses différentes modalités de transmission par voie aérienne mais néanmoins avec une persistance, dans des conditions expérimentales de l'infectiosité du virus sur les surfaces sèches et les matières textiles, et ses conséquences en termes de morbi-mortalité humaine ont amené à prendre des mesures de prévention telles que :

- des mesures barrière : distanciation physique, hygiène des mains, port de masque « Grand Public », aération/ventilation des espaces clos, nettoyage des surfaces etc... ;
- des restrictions allant jusqu'à la fermeture des lieux recevant du public ou un confinement total de la population générale.

Plusieurs souches variantes du SARS-CoV-2 dites « variants préoccupants » ont aujourd'hui un impact démontré sur la santé publique (augmentation de la transmissibilité, de la gravité de l'infection ou encore échappement immunitaire partiel). Le variant Alpha apparu au Royaume-Uni est actuellement majoritaire en France (85%) et le variant Beta apparu en Afrique du Sud représente 9% des cas. L'émergence du variant Delta (apparu en l'Inde) avec plusieurs foyers de

transmission communautaire identifiés est également une source de préoccupation pour les experts, du fait de sa contagiosité élevée.

Au cours de la semaine 23, il a été observé une diminution marquée de la circulation du SARS-CoV-2 sur l'ensemble du territoire français ainsi qu'une diminution de la pression hospitalière. Après plusieurs mois de niveau important de mortalité, le nombre de décès toutes causes confondues est revenu dans les valeurs attendues [1].

Au 22 juin 2021, 48,4% et 25,6% de la population totale avaient reçu respectivement une dose de vaccin et un schéma vaccinal complet anti-SARS-CoV-2. La vaccination des jeunes adultes, récemment accessible, progresse fortement alors que la couverture vaccinale, bien qu'élevée chez les plus âgés, peine à progresser [2].

Dans ce contexte de régression de l'épidémie, d'allègement des mesures de restrictions sanitaires, alors que la couverture vaccinale n'est pas encore suffisante pour maîtriser la transmission du SARS-CoV-2 dans la population et que la circulation de variants préoccupants n'est pas maîtrisée, les lieux de haute densité de personnes comme les commerces restent toujours aujourd'hui à risque de contamination par le SARS-CoV-2.

2. Le HCSP a pris en compte :

2.1. Les recommandations figurant dans son avis antérieur du 6 mai 2020

Dans son avis du 6 mai 2020 [3], le HCSP recommandait le respect des mesures barrières notamment l'hygiène des mains et le port de masque dès l'entrée dans un commerce de textiles. Il proposait deux options avant remise en rayon des articles essayés ou rapportés : leur entreposage (quarantaine) durant au moins 24 heures, ou le traitement par un système de génération de vapeur d'eau type défroisseur, si la matière de l'article peut le supporter.

Le HCSP indiquait que le port de gants pouvait représenter un sur-risque de transmission manuportée en cas de port prolongé non adapté, et n'était donc pas recommandé dans les lieux de commerce ou les établissements recevant du public.

2.2. Les recommandations internationales

Des différences sont notées selon les pays concernant la gestion des risques de contamination par le virus SARS-CoV-2 *via* les surfaces sèches et les matières textiles :

- Aux États Unis, les *Centers for Disease Control and Prevention* (CDC) ont publié en avril 2021 une mise à jour de leur guide relatif à la contamination par le virus SARS-CoV-2 *via* les surfaces. Ce guide mentionne que le risque de transmission environnementale est considéré faible par rapport au contact direct, à la transmission par gouttelettes ou à la transmission aérienne. Il indique cependant qu'une certaine proportion des infections par le Covid-19 est acquise par transmission *via* les surfaces. Cette transmission se fait après contact avec des surfaces contaminées par une personne malade, puis par contact direct avec la bouche, le nez ou les yeux. Il souligne que l'hygiène des mains constitue une barrière à la transmission des vecteurs passifs et est associée à un risque plus faible d'infection [4].

- En août 2020, l'*European Centre for Disease Prevention and Control* (ECDC) avait publié un rapport sur les cas groupés de Covid-19 en lien avec les commerces. Sept pays (Chypre, France, Lettonie, Lituanie, Irlande, Roumanie et Royaume-Uni) ont signalé un total de 18 cas groupés liés aux ventes dont la vente au détail, avec 188 cas confirmés et aucun décès. Leur taille variait de 2

à 30 cas. Les établissements étaient des pâtisseries/boulangeries (n=5), des centres commerciaux (n=4), des détaillants en alimentation (n=3), des pharmacies (n=3), des supermarchés (n=2) et une agence de voyage (n=1). Le rapport mentionne qu'une étude menée en Angleterre et au Pays de Galles a décrit les vendeurs et les assistants de vente au détail comme ayant des taux de mortalité liés au Covid-19 plus élevés que dans la population générale. Cependant, selon le rapport, l'analyse ne prouve pas de manière concluante que les taux de décès observés ont été causés par des différences d'exposition professionnelle. La conclusion souligne qu'une collaboration étroite est nécessaire entre les autorités de santé publique et de sécurité au travail aux niveaux local et national pour lutter contre la propagation du Covid-19. Cette collaboration et la mise en œuvre des mesures de santé publique recommandées dans les milieux professionnels à haut risque contribueront à prévenir une résurgence du Covid-19 sur le lieu de travail et dans la communauté au sens large [5].

- En septembre 2020, les ministères de la santé et du commerce espagnols avaient publié un protocole qui prévoyait que les vêtements essayés et non achetés en cabine, ou ceux retournés, devraient être désinfectés ou mis en quarantaine après chaque utilisation.

- L'Institut de santé publique de Toronto (Canada), dans ses recommandations du 11 juin 2021, préconise notamment les mesures suivantes [6] :

- Il convient d'encourager les clients à se désinfecter les mains avant d'essayer des vêtements.
- Les articles essayés et non désirés par les clients doivent être placés dans un endroit désigné, y compris les cintres, et doivent être mis en quarantaine dans un bac ou un espace désinfecté avant d'être renvoyés sur le rack ou l'étagère. Les retours ne doivent être autorisés que pour les marchandises qui peuvent être nettoyées ou mises en quarantaine (par exemple 24 à 72 heures) avant la revente.
- Dans les cabines d'essayage : il faut encourager les clients à se désinfecter les mains avant d'essayer des vêtements ; les surfaces des cabines d'essayage doivent être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation ; les objets inutiles ou décoratifs de l'intérieur des cabines d'essayage doivent être retirés ; il est conseillé d'envisager d'autres options que les jetons ou cartes numérotées pour compter le nombre d'articles apportés dans une cabine d'essayage.

- Ces recommandations de mise en quarantaine des textiles essayés ou retournés ont été émises par d'autres pays comme Malte, l'Australie (États de Tasmanie et de Victoria) et certaines provinces du Canada (Québec, Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan) [7–11].

- En revanche, pour d'autres pays comme le Royaume-Uni et la Belgique, aucune recommandation de mise en quarantaine des vêtements essayés ou retournés ne semble avoir été requise [12,13].

2.3. Les données récentes sur la persistance du SARS-CoV-2 sur les textiles

Plusieurs études ont évalué la persistance du virus SARS-CoV-2 ou d'autres coronavirus sur différents textiles, dans des conditions expérimentales contrôlées et après culture cellulaire pour en mesurer le pouvoir infectieux. Elle s'étendait de quelques heures à quelques jours en fonction de la nature du textile et des températures ambiantes étudiées :

- Des auteurs ont étudié la stabilité du SARS-CoV-2 sur des peaux de renard bleu, de raton laveur finlandais et de vison américain, sur de la fausse fourrure, du coton, du plastique, du faux cuir et du polyester, et ont testé son inactivation par des rayons ultra-violet (UV) et un traitement thermique [14]. La présence du virus infectieux a été détectée jusqu'à 5 jours sur le plastique, jusqu'à 1 jour sur la fausse fourrure, moins d'un jour sur le coton, le polyester et le faux cuir, et même 10 jours sur la fourrure de vison. La lumière UV n'a pas réussi à inactiver le SARS-CoV-2 sur les peaux, très probablement en raison de la protection

mécanique offerte par la fourrure. Elle ne doit donc pas être utilisée pour inactiver le virus sur les produits en fourrure. Le traitement thermique à 60 °C pendant 1 heure a permis d'inactiver le virus sur toutes les surfaces.

- Une autre étude a modélisé la stabilité du SARS-CoV-2 sur la peau, les billets de banque et les vêtements afin de déterminer si ces surfaces peuvent jouer un rôle dans la dynamique de la transmission du SARS-CoV-2 par les fomites (ou vecteurs passifs de transmission de maladie) [15]. Des échantillons de peau, de monnaie et de vêtements ont été exposés au SARS-CoV-2 dans des conditions de laboratoire et incubés à trois températures différentes (4 °C ± 2 °C, 22 °C ± 2 °C et 37 °C ± 2 °C). Les auteurs ont évalué la stabilité à 0 heure (h), 4 h, 8 h, 24 h, 72 h, 96 h, 7 jours et 14 jours après l'exposition. Le SARS-CoV-2 était stable sur la peau pendant toute la durée de l'expérience à 4 °C (14 jours). Le virus est resté stable sur la peau pendant au moins 96 heures à 22 °C et pendant au moins 8 heures à 37 °C. Les différences entre les échantillons de monnaie testés étaient minimales. Le virus est resté stable sur le billet de banque américain de 1 \$ pendant au moins 96 heures à 4 °C, tandis que le virus viable n'a pas été détecté sur les échantillons de billets de banque américains de 20 \$ après 72 heures. Le virus est resté stable sur les deux billets de banque pendant au moins 8 heures à 22 °C et 4 heures à 37 °C. La stabilité des échantillons de vêtements était similaire à celle de la monnaie. Le virus viable est resté détectable pendant au moins 96 heures à 4 °C et au moins 4 heures à 22 °C. Il n'a pas été détecté de virus viable sur les échantillons de vêtements à 37 °C après l'exposition initiale. Cette étude confirme la relation inverse entre la stabilité du virus et la température. De plus, la stabilité du virus sur la peau démontre la nécessité de poursuivre les pratiques d'hygiène des mains afin de minimiser la transmission par les fomites, tant dans la population générale que sur les lieux de travail où les contacts étroits sont fréquents.
- D'autres auteurs ont mesuré la stabilité du SARS-CoV-2 à différentes températures en utilisant un milieu de transport de virus (concentration finale ~6-8 unités logarithmiques de 50 % de dose infectieuse en culture tissulaire et 50 % [TCID₅₀] par ml) avec incubation jusqu'à 14 jours et évaluation de son infectiosité [16]. Les résultats montrent que le virus est très stable à 4 °C, mais sensible à la chaleur. A 4 °C, il n'y a eu qu'une réduction d'environ 0,7 log-unité du titre infectieux au 14^e jour. Avec une température d'incubation à 70 °C, le temps d'inactivation du virus a été réduit à 5 minutes. Les auteurs ont ensuite étudié la stabilité du virus sur différentes surfaces : une gouttelette de 5 µL de culture virale (~7-8 unités logarithmiques de TCID₅₀ par ml) a été pipetée sur une surface et laissée à température ambiante (22 °C) avec une humidité relative d'environ 65%. Les objets inoculés, récupérés aux points de temps désirés ont été immédiatement trempés dans 200 µL de milieu de transport pendant 30 minutes. Les auteurs précisent que cette « récupération » du virus ne reflète pas nécessairement le potentiel d'être contaminé par le virus par simple contact. Aucun virus infectieux n'a pu être récupéré sur les papiers d'impression et de soie après une incubation de 3 heures, et aucun virus infectieux n'a pu être détecté sur du bois et du tissu traités le deuxième jour. En revanche, le SARS-CoV-2 était plus stable sur les surfaces lisses. Aucun virus infectieux n'a pu être détecté sur les surfaces lisses traitées au 4^e jour (verre et billets de banque) ou au 7^e jour (acier inoxydable et plastique). Les auteurs ont constaté qu'un niveau détectable de virus infectieux pouvait encore être présent sur la couche extérieure d'un masque chirurgical au jour 7 (~0-1% de l'inoculum initial).
- Une autre étude a mesuré les taux de survie du SARS-CoV-2 infectieux, en suspension dans une matrice standard ASTM E2197, sur plusieurs types de surfaces courantes [17]. Toutes les expériences ont été réalisées dans l'obscurité, afin d'annuler les effets de la lumière UV. Les surfaces inoculées ont été incubées à 20 °C, 30 °C et 40 °C et échantillonnées à différents moments. Les taux de survie du SARS-CoV-2 ont été déterminés à différentes

températures et les valeurs D, les valeurs Z et la demi-vie ont été calculées. Les demi-vies ont été calculées entre 1,7 et 2,7 jours à 20°C, se réduisant à quelques heures lorsque la température était élevée à 40°C. Avec des charges virales initiales largement équivalentes aux titres les plus élevés excrétés par les patients infectieux, le virus viable a été isolé jusqu'à 28 jours à 20°C sur des surfaces courantes telles que le verre, l'acier inoxydable et les billets de banque en papier et en polymère. À l'inverse, le virus infectieux a survécu moins de 24 heures à 40°C sur certaines surfaces. Ces résultats démontrent que le SARS-CoV-2 peut rester infectieux pendant des périodes beaucoup plus longues que celles généralement considérées comme possibles.

- Une autre étude a détecté la présence de virus jusqu'à 2 jours sur un tissu [18]. Les auteurs rappellent que des études antérieures ont indiqué que le temps de séchage d'une gouttelette respiratoire sur une surface imperméable ainsi que le film résiduel laissé sur celle-ci sont corrélés au temps de survie du coronavirus. Notamment, des mesures du titre viral ont révélé que le temps de survie est étonnamment plus court sur les surfaces poreuses telles que le papier et le tissu que sur les surfaces imperméables.
- Des auteurs ont étudié la stabilité environnementale des coronavirus humains HCoV-OC43 et HCoV-229E sur différents types de fibres textiles et la persistance du HCoV-OC43 sur les textiles pendant le lavage domestique et industriel [19]. Cette étude a démontré que les coronavirus humains (5 log₁₀ 50% de doses infectieuses en culture tissulaire [TCID₅₀]) restent infectieux sur le polyester pendant ≥72 heures, le coton pendant ≥24 heures, et le polycoton pendant ≥6 heures ; HCoV-OC43 était également capable de se transférer du polyester au PVC ou au polyester après 72 heures. Dans des conditions propres, HCoV-OC43 n'était pas détectable sur les échantillons de coton blanchis avec des cycles de lavage industriels et domestiques sans température et sans détergent (réduction ≥4,57-log₁₀-TCID₅₀), ce qui suggère que la dilution et l'agitation des cycles de lavage sont suffisantes pour éliminer les coronavirus humains des textiles. En présence de substances interférentes (salive artificielle), ≤1,78 log₁₀ TCID₅₀, HCoV-OC43 a été détecté après un lavage domestique sans température et sans détergent, contrairement au lavage industriel où le virus a été complètement éliminé. Cependant, aucun HCoV-OC43 infectieux n'a été détecté lors d'un lavage domestique avec détergent. Les textiles synthétiques tels que le polyester pourraient potentiellement agir comme des fomites de coronavirus humains, indiquant l'importance des procédures de contrôle de l'infection lors de la manipulation de textiles contaminés avant le blanchiment. Cette étude fournit de nouvelles preuves que les coronavirus humains peuvent persister sur les textiles jusqu'à 3 jours et sont facilement transférés du textile en polyester à d'autres surfaces après 72 heures d'incubation.

3. Le HCSP considère les éléments suivants :

- Depuis l'avis du HCSP de mai 2020 [3] relatif au risque de transmission du SARS-CoV-2 par les textiles dans les commerces, la persistance du virus infectant sur les textiles et sur les surfaces a été confirmée sur le plan expérimental (de quelques heures à quelques jours selon la nature du textile testé et les conditions de température ambiante) : cette contamination indirecte ne représente pas la voie majeure de contamination. Néanmoins, pour maîtriser le faible risque persistant, la stratégie de maîtrise de la transmission consiste à mettre en place des mesures barrières pour ne pas émettre le virus et pour ne pas contaminer.
- Il est prévu actuellement un allègement progressif de certaines mesures barrières telles que le port du masque en extérieur dans des zones peu fréquentées ou la gestion de la densité de personnes par les jauges dans les espaces clos ou extérieurs. Cependant, les

espaces clos de haute densité de personnes restent aujourd'hui des lieux à risque de contamination par le SARS-CoV-2 (par exemple les commerces pendant les périodes des soldes).

- Une attention particulière doit être maintenue pendant cette période d'incertitudes épidémiologiques avec l'apparition possible de nouveaux variants du SARS-CoV-2 pouvant moins bien répondre à la vaccination et augmenter l'incidence dans la population.
- La vaccination contre le virus SARS-CoV-2 a été déployée et est en dynamique de progression depuis l'avis précédent du HCSP sur le sujet. Mais le taux de couverture vaccinale de la population française n'est pas encore à ce jour suffisant pour maîtriser la transmission du virus dans la population.
- Les personnes à risque de formes graves d'infections par le SARS-CoV-2 ne sont pas toutes vaccinées (avec des taux variables selon les co-morbidités, données SpF).
- Le risque individuel de contamination est faible via des surfaces et des textiles alors que le risque collectif reste élevé dans un espace clos. Par conséquent, certaines des mesures barrières (exemple : hygiène des mains, port de masque, distanciation physique, nettoyage, aération, ventilation) doivent être maintenues dans les commerces [20]. Certaines de ces mesures pourraient constituer un socle de mesures d'hygiène collective à maintenir, pendant les périodes épidémiques hivernales pour maîtriser la circulation du virus grippal par exemple.
- Même si le risque de contamination peut être estimé faible (par rapport au risque de transmission aéroportée), l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique à l'entrée des magasins avant de manipuler les vêtements et le port du masque diminueraient encore plus le risque manuporté par maîtrise de la transmission à la source. Les exploitants de ces magasins doivent alors veiller à leur application effective par leur clientèle.
- Certaines recommandations internationales en vigueur maintiennent la nécessité de réaliser une quarantaine de 24 heures pour les textiles manipulés avant leur remise en rayon, même si les personnes auditionnées dans le cadre de ce présent avis ont souligné les difficultés matérielles de l'isolement des textiles ou du traitement à la vapeur.
- Les difficultés organisationnelles significatives pour certains commerces d'habillement à gérer un espace et le flux de vêtement en quarantaine, notamment en période de soldes.

4. Le HCSP recommande :

- Qu'un responsable de l'application du protocole sanitaire Covid-19 soit nommé par les exploitants dans chaque commerce.
- D'informer les clients, notamment par des affiches disposées en vitrine à l'entrée ou par des messages vocaux (grands magasins), sur les règles d'hygiène à respecter à l'intérieur du commerce : distanciation physique, port systématique du masque, respect de la jauge, friction hydro-alcoolique des mains.
- De mettre à disposition des clients et des personnels, des distributeurs de produits hydro-alcooliques visibles et régulièrement réapprovisionnés à l'entrée des commerces et dans les points critiques du commerce (ex. au niveau des cabines d'essayage, caisses, etc.).

- D'obliger les clients à l'entrée dans le magasin (et d'en assurer le contrôle) :
 - à porter un masque UNS1 ou chirurgical normé,
 - à réaliser une friction hydro-alcoolique des mains.
- De continuer à mettre en quarantaine au moins 24 heures les textiles essayés par les clients dans le magasin ou leur traitement par un système de génération de vapeur d'eau type défroisseur si la matière de l'article peut le supporter, avant remise en rayon ; sauf si des difficultés organisationnelles ont un impact significatif sur la possibilité d'assurer correctement l'activité commerciale (ex. absence d'un espace pouvant être utilisé pour un stockage temporaire dans des commerces de faible taille, etc.).
- D'organiser la gestion du flux de clients vers les cabines d'essayage pour notamment pouvoir respecter la distance interindividuelle. De vérifier la réalisation par les clients d'une nouvelle friction hydro-alcoolique des mains dans cette zone et de rappeler l'obligation du port du masque à proximité des cabines et dans les cabines, dans la mesure du possible (selon les types de vêtements essayés).
- De nettoyer régulièrement les surfaces touchées par les clients principalement au niveau des cabines d'essayage.
- De vérifier le bon fonctionnement de la ventilation mécanique contrôlée et d'assurer sa maintenance et/ou de vérifier régulièrement l'aération (cf. avis du HCSP du 28 avril 2021).
- Que le personnel du commerce applique l'ensemble des mesures barrières individuelles.

Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

Avis rédigé par un groupe d'experts, membres ou non du Haut Conseil de la santé publique.
Validé le 24 juin 2021 par le président du Haut Conseil de la santé publique.

Références

- 1 SPF. COVID-19: point épidémiologique du 17 juin 2021. /maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-point-epidemiologique-du-17-juin-2021 (consulté le 18 juin 2021).
- 2 DICOM_astreinte, DICOM_astreinte. Vaccination contre la Covid en France | Au 22 juin 2021, près de 49 600 000 injections ont été réalisées. Ministère des Solidarités et de la Santé. 2021.<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/vaccination-contre-la-covid-en-france-au-22-juin-2021-pres-de-49-600-000> (accessed 23 Jun 2021).
- 3 HCSP. Coronavirus SARS-CoV-2 : recommandations relatives aux textiles et aux commerces de chaussures et d'habillement. Paris: : Haut Conseil de la Santé Publique 2020. <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=821> (consulté le 14 juin 2021).
- 4 CDC. Coronavirus Disease 2019 (COVID-19). Centers for Disease Control and Prevention. 2020.<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/more/science-and-research/surface-transmission.html> (consulté le 15 juin 2021).
- 5 ECDC. COVID-19 clusters and outbreaks in occupational settings in the EU/EEA and the UK. European Centre for Disease Prevention and Control. 2020.<https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/covid-19-clusters-and-outbreaks-occupational-settings-eueea-and-uk> (consulté le 23 juin 2021).
- 6 Toronto Public Health. COVID-19 Guidance: Retail Stores & Shopping Malls. City of Toronto. 2020.<https://www.toronto.ca/home/covid-19/covid-19-reopening-recovery-rebuild/covid-19-reopening-guidelines-for-businesses-organizations/covid-19-guidance-retail-stores-shopping-malls/> (consulté le 23 juin 2021).
- 7 Malte. Mandatory Standards and Guidances. <https://deputyprimeminister.gov.mt/en/health-promotion/covid-19/Pages/mitigation-conditions-and-guidances.aspx> (consulté le 23 juin 2021).
- 8 Tasmanie. COVID-19 Safe Workplace Guidelines. <https://worksafe.tas.gov.au/topics/Health-and-Safety/safety-alerts/coronavirus/covid-safe-workplaces-framework/covid-19-safe-workplace-guidelines> (consulté le 23 juin 2021).
- 9 Victoria. Managing coronavirus (COVID-19) risks: Retail industry - WorkSafe. <https://www.worksafe.vic.gov.au/managing-coronavirus-covid-19-risks-retail-industry> (consulté le 23 juin 2021).
- 10 Quebec. COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces. INSPQ. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19> (consulté le 23 juin 2021).
- 11 Council of Canada. COVID-19 Requirements for Retailers by Region. Retail Council of Canada. <https://www.retailcouncil.org/coronavirus-info-for-retailers/provincial-covid-19-resources-and-updates/> (consulté le 15 juin 2021).
- 12 UK. Shops and branches - Working safely during coronavirus (COVID-19) - Guidance - GOV.UK. <https://www.gov.uk/guidance/working-safely-during-coronavirus-covid-19/shops-and-branches#shops-5-4> (consulté le 23 juin 2021).
- 13 Belgique. Coronavirus - Guide concernant les commerces | SPF Economie. <https://economie.fgov.be/fr/publications/coronavirus-guide-concernant> (consulté le 23 juin 2021).
- 14 Virtanen J, Aaltonen K, Kivistö I, et al. Survival of SARS-CoV-2 on Clothing Materials. *Advances in Virology* 2021;2021:e6623409. doi:10.1155/2021/6623409

- 15 Harbourt DE, Haddow AD, Piper AE, et al. Modeling the stability of severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (SARS-CoV-2) on skin, currency, and clothing. *PLoS Negl Trop Dis* 2020;9;14(11):e0008831. doi:10.1371/journal.pntd.0008831.
- 16 Chin AWH, Chu JTS, Perera MRA, et al. Stability of SARS-CoV-2 in different environmental conditions. *Epub 2020 Apr 2 PMID: 32835322; PMCID: PMC7214863* 2020;10.
- 17 Riddell S, Goldie S, Hill A, et al. The effect of temperature on persistence of SARS-CoV-2 on common surfaces. *Virology* 2020;7;17(1):145. doi:10.1186/12985-020-01418-7.
- 18 Chatterjee S, Murallidharan JS, Agrawal A, et al. Why coronavirus survives longer on impermeable than porous surfaces. *Physics of Fluids* 2021;33:021701. doi:10.1063/5.0037924
- 19 Owen L, Shivkumar M, Laird K. The Stability of Model Human Coronaviruses on Textiles in the Environment and during Health Care Laundering. *mSphere* 2021;6. doi:10.1128/mSphere.00316-21
- 20 HCSP. Covid-19 : aération, ventilation et mesure du CO2 dans les ERP. Paris : : Haut Conseil de la santé publique 2021. <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1009> (consulté le 23 juin 2021).

Annexe 1 : saisine de la Direction générale de la santé

De : SALOMON, Jérôme (DGS) <Jerome.SALOMON@sante.gouv.fr>

Envoyé : samedi 12 juin 2021 12:10

À : CHAUVIN, Franck (DGS/MSR/SGHCSP) <franck.chauvin@sante.gouv.fr>; HCSP-SECR-GENERAL <HCSP-SECR-GENERAL@sante.gouv.fr>

Objet : saisine mise à jour contamination via les matières textiles

Importance : Haute

Monsieur le Président, Cher Franck,

Dans le cadre de la réouverture des commerces, notamment de l'habillement, et plus particulièrement pour les cabines d'essayage, vous recommandiez dans votre avis du 6 mai 2020, de placer, avant remise en rayon, dans une pièce ou partie du magasin rendue inaccessible aux clients, les articles essayés, rapportés ou retournés par la clientèle, durant au moins 24 heures, pour une inactivation spontanée du virus.

Compte-tenu des dernières connaissances relatives à la transmission manu portée du virus, je souhaite disposer de votre avis sur l'opportunité d'alléger cette mesure d'isolement de 24 heures avant la remise en rayon d'un vêtement essayé en cabine. Plus largement, une mise à jour de vos recommandations en date du 6 mai 2020 est attendu.

Je souhaite pouvoir disposer de vos préconisations pour le 16 juin 2021.

Mes équipes restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Bon courage et merci encore pour l'engagement de tous !

Amitiés,
Jérôme

Professeur Jérôme SALOMON
Directeur général de la Santé
PARIS 07 SP, FRANCE
www.solidarites-sante.gouv.fr

Annexe 2 : Composition du groupe de travail ayant élaboré ces recommandations

Membres qualifiés de la Commission spécialisée « Maladies infectieuses et maladies émergentes » :

- Bruno POZZETTO
- Nicole VERNAZZA

Membres qualifiés de la Commission spécialisée « Système de santé et sécurité des patients » :

- Serge AHO-GLÉLÉ
- Didier LEPELLETIER, vice-président de la Cs-3SP, pilote du groupe de travail

Membres qualifiés de la Commission spécialisée « Risques liés à l'environnement »

- Jean-Marc BRIGNON
- Yves LEVI
- Francelyne MARANO, présidente de la CS-RE
- Jean-Louis ROUBATY
- Fabien SQUINAZI, vice-président de la CS-RE, copilote du groupe de travail

Représentant de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) :

- Gilles SALVAT

Représentante de Santé publique France :

- Anne BERGER-CARBONNE

Secrétariat général du HCSP

- Figen EKER
- Yannick PAVAGEAU
- Aminata SARR

Annexe 3 : Liste des personnes auditionnées

- Etienne DJELLOUL, Vice-président, Fédération Nationale de l'Habillement
- Nathalie FUSSLER, Responsable économique et juridique, Alliance du Commerce
- Yohann PETIOT, Directeur général, Alliance du Commerce

Avis produit le

Le 24 juin 2021

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr